



Aide aux aidants

Par Dan46

Bonjour

Je suis aidant principal de mon épouse qui développe la maladie d'Alzheimer GIR 1 . Nous sommes retraités (77 ans) .

Pour souffler ,surtout moi aidant , nous allons tous les 2 dans un Centre Village Répit Famille .
La moitié du coût est subventionné par nos caisses de retraites .

J'ai appris par hasard , qu'une "aide répit aux aidants " était éventuellement allouée par l'APA du Conseil Départemental , sur justificatif revenus , et factures acquittée du centre nous accueille .

Mon Conseil Départemental ne répond pas à ma sollicitation .

Est ce normal ?

Parce que nous sommes retraités !

Existe t'il des textes précis sur ce sujet .

Merci pour vos réponses .

Bien Cordialement

Dan

Par kang74

Bonjour

S'il existe des aides, c'est au niveau du CCAS qui faut faire la demande, pour en avoir les conditions .

Par de là, il faut prendre rendez vous avec une assistante social du secteur qui vous donnera toutes les aides possibles .

Donc il est normal que le conseil général ne vous réponde pas, comme il ne le fait pas pour des demandes de RSA, qu'il finance , mais que c'est la caf qui gère .

[url=https://www.forum-juridique.net/autres/sante/aide-aux-aidants-t54443.html]https://www.forum-juridique.net/autres/sante/aide-aux-aidants-t54443.html[/url]

Par Dan46

Bonjour kang

Merci .

Bien Cordialement

Dan

Par kang74

Je vous ai donné le mauvais lien :

[url=https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aidant/les-solutions-de-repit-pour-les-aidants]https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aidant/les-solutions-de-repit-pour-les-aidants[/url]

Par Dan46

Re Merci .

Je vais demander au CCAS , le passage d'une assistante sociale , pour infos sur ma situation .
Les textes sont flous pour moi .
Bien Cordialement